

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 22</p> <p>Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le deux juillet à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt six juin, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Sébastien BLANC, , Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Absents : Annie FERNANDES Dominique REGNIER</p> <p>Excusés : Annie FERNANDES.</p> <p>Pouvoirs : Annie FERNANDES donne pouvoir à Marie-Thérèse PRALY</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2009-053

SEANCE DU 2 JUILLET 2009

OBJET : Décision modificative du budget – assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2009-019 portant adoption affectation du résultat 2008 au budget assainissement,
Vu la délibération n°2009-020 portant adoption du budget assainissement 2009,

Monsieur le Maire explique que la délibération relative à l'affectation du résultat indiquait un montant arrondi de 422 €, qu'il convient en réalité d'indiquer le montant exact qui s'élève à 421,60 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'apporter au budget assainissement les modifications suivantes :

Désignation	Dépenses		Recette	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D002-921 Résultat de fonctionnement reporté	0,40 €			
R-7062-921 Redevances d'assainissement non collectif			0,40 €	
<i>Total</i>	<i>0,40 €</i>		<i>0,40 €</i>	
Investissement				
R-1068-912 Autres réserves				422,00 €
D21532-912 Réseau d'assainissement		422,00 €		
<i>Total</i>		<i>422,00 €</i>		<i>422,00 €</i>
Total général		421,60 €		421,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise les modifications ci-dessus apportées au budget assainissement.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le	Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme,
Le Maire, S. FAGES	Le Maire, S. FAGES